



La Fondation romande pour la chanson et les musiques actuelles (FCMA) a pour but, depuis 1997, de conseiller et d'accompagner des artistes romands dans leur carrière en leur offrant des formations et en assurant leur promotion en Suisse et à l'étranger. Elle défend également le développement de la scène des musiques actuelles en Suisse et sur la scène internationale.

Afin de compléter son équipe, la FCMA cherche une nouvelle personne

**Responsable de l'Administration - Comptabilité à 60%-
CDI, entrée en fonction 1^{er} octobre 2024**

Missions principales :

- Administration

Rédaction des dossiers de la Fondation (par ex. rapport d'activité, bilan de projets).

Recherches de fonds, suivi des plannings de demande de soutien, élaboration de dossiers, rédaction de courriers.

Secrétariat, procès-verbaux, suivi administratif lié aux statuts d'une fondation et à son conseil de fondation sous la supervision de la direction.

- Comptabilité

Comptabilité courante (saisies, paiements, facturation) et comptabilité par projet.

Elaboration et suivi des budgets en lien avec la direction.

- Gestion de projets

Mise en place d'outils pour l'optimisation du suivi de projet.

Gestion de la production (réservations transports et hôtels).

Suivi des plannings.

Profil recherché :

Au bénéfice d'une expérience dans des fonctions similaires : administration, comptabilité, gestion de projets, recherche de fonds.

Aisance rédactionnelle, relationnelle, avec les outils informatiques courants. Attrait pour le milieu culturel Suisse.

Autonomie dans le travail, flexibilité et capacité à travailler en équipe.

Lieu de travail : Nyon, possibilité d'effectuer des journées en télétravail.

Dossier de candidature à envoyer par mail à [recrutement\(at\)fcma.ch](mailto:recrutement(at)fcma.ch)

Le dossier doit comporter les éléments usuels : CV, lettre de motivation, références et attestations diverses.

**Délai de postulation : 12 août 2024- les entretiens se dérouleront les 21, 28 ou 29 août
au bureau à Nyon, Vy-Creuse 5b**

Entrée en fonction au 1^{er} octobre, journées de formation, passage d'informations sur le mois de septembre.